

SAINT-AMARIN *Les Brevés*

Ville de
SAINT-AMARIN



le bulletin municipal d'informations

N° 30 - Janvier 2016



Le Mot du Maire



Les derniers mois de l'année 2015 ont à nouveau été entachés d'événements tristes, douloureux, dramatiques. Beaucoup de choses ont été dites, écrites sur ce sujet. Mais nous devons prendre conscience qu'il faut réagir afin de préserver les valeurs qui font le bien-fondé de notre démocratie.

Bien loin de nous avoir divisés, ces drames ont provoqué un grand élan de solidarité qui témoigne notre attachement à la liberté d'expression et aux valeurs de notre République que nous devons chacun à sa place continuer à défendre de notre mieux.

Notre belle France, n'est-elle pas le pays des droits de l'homme et du citoyen, n'est-elle pas le pays de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité?

Cette France c'est la vôtre, c'est la nôtre, c'est notre patrie.

La fin de l'année s'est également terminée par des élections régionales. L'Alsace rejoint l'ACAL (Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine). Je sais que beaucoup s'interrogent... Espérons en tout cas que cet élargissement nous apporte des ouvertures qui nous soient bénéfiques !

Les différents événements, les changements en cours, nous obligent impérieusement à nous interroger sur notre place dans la société. Pussions-nous pratiquer, entre autres, l'entraide, l'avenir en dépend.

Je souhaiterais particulièrement rendre hommage à vous qui consacrez chaque année des milliers d'heures, d'aide bénévole, afin de développer cette notion rendue aujourd'hui si nécessaire à notre temps. Beaucoup ont choisi de donner de leur temps et de leur énergie au service d'associations structurées ou non. Merci à vous tous pour votre contribution essentielle à l'édification d'une société plus solidaire et plus généreuse et qui ainsi participez au « bien vivre ensemble ».

En ce début d'année 2016, le chemin à suivre est tracé et se résume en ces quelques mots : faire preuve d'une raisonnable ambition ! En effet, nos communes sont confrontées à cette réalité qui voit l'accroissement des normes, l'augmentation des dépenses contraintes imposée par l'état et en même temps voient diminuer considérablement les dotations financières de l'État. Incontestablement ces nouvelles mesures auront un impact sur notre fonctionnement et sur nos investissements des années à venir !

Néanmoins nous continuerons à agir pour Saint-Amarin, son patrimoine, son histoire et cette identité que nous aimons tant.

Le philosophe antique Epictète a déclaré un jour : « N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive et tu seras heureux ». Alors continuons sur cette voie et autant qu'il soit possible, soyons heureux !

Et je vous adresse à chacune et chacun d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que 2016 vous apporte, joie, réussite, ambition et sérénité : une paisible retraite pour les uns, des projets, de l'emploi et la réussite scolaire pour les autres, la paix, le respect et la sécurité pour tous.

Très belle et bonne année 2016 à toutes et à tous.

avec mes plus fiolètes et dévoués sentiments

Charles WEHRLÉN, Maire



RECENSEMENT

de la population de SAINT-AMARIN

du 21 janvier au 20 février 2016

Les Brèves SAINT-AMARIN

C'est Utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent :

- la participation de l'État au budget des communes,
- le nombre de conseillers municipaux,
- la détermination des modes de scrutin,
- l'implantation des commerces,
- la construction des logements,
- le développement des moyens de transports.

C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe!

C'est Simple

- Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour le recensement en ligne ou si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Vos noms et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Recensement en ligne : possibilité et encore plus simple

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE**
- **SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

5 A G E N T S R E C R U T E U R S



Josseline HUEBER



Jean-Paul CHRISTEN



Monique SCHWIEN



Tristan HOFFNER



Justine BISCHOFF



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 23 septembre 2015 à 20 h

POINT 2: ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU HAUT-RHIN - DÉLIB. 2015-31

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **ÉMET** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016,
- ✓ **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

POINT 3: PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES 2015 - DÉLIB. 2015-32

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **ÉMET** un avis favorable à l'attribution de bons d'achat à faire valoir auprès des horticulteurs et fleuristes de la vallée,
- ✓ **AUTORISE** la dépense estimée à hauteur de :
 - 440 € pour les 11 bons d'achat,
 - 150 € pour l'achat de 5 bouquets d'une valeur de 30 € chacun pour les premiers prix.

POINT 4: DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA
D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - DÉLIB. 2015-33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **AUTORISE** Charles WEHRLÉN, Maire, à présenter aux services de l'État, la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ci-annexé et toute pièce complémentaire s'y rapportant.

POINT 5: DÉLIB. 2015-34 : CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, suite au sinistre de la rue des Vergers du jeudi 9 avril 2015,

- ✓ **PREND ACTE** que, M. le Maire défendra les intérêts de la commune dans la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG par la SCI MORANDI dans le cadre d'un recours pour indemnisation.

POINT 6: DON D'UN JOUR DE REPOS - DÉLIB. 2015-35

Le Conseil Municipal, après été informé de ce nouveau droit octroyé aux agents de la fonction publique,

- ✓ **PREND ACTE** de la mise en place du « Don de jours de repos à un agent public parent d'un enfant malade ».

POINT 7: DIVERS & COMMUNICATIONS - DÉLIB. 2015-36

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **VOTE** le crédit correspondant à l'acquisition d'un cadeau pour la naissance de Noé d'une valeur de 67,00 € à mandater directement à Boule de Gomme sis au 41, rue de la 1^{re} Armée à THANN 68800.
- ✓ **DÉCIDE** de prendre en charge les frais inhérents à l'organisation de l'accueil des représentants de notre ville jumelle les samedi 10 et dimanche 11 octobre prochain.

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 4 décembre 2015 à 20 h

POINT 2: RÉVISION DES TAXES ET TARIFS - DÉLIB. 2015-37

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- DISTILLERIE - extérieurs -: la mise à disposition des locaux, calculée au prorata de la consommation de gaz sera augmentée de 3 cents par mètre cube soit 5,25 €/m³ en lieu et place de 5,22 €/m³,
- le maintien des autres tarifs sur la base de 2015,
- le maintien des tarifs des concessions cimetière et columbarium.

POINT 3: RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX - DÉLIB. 2015-38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE**, à compter du 1^{er} janvier 2016, de modifier les loyers des bâtiments communaux selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trim. 2015 qui autorise une augmentation de 0,08 %.

POINT 4: SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - DÉLIB. 2015-39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** le vote des subventions exceptionnelles suivantes :
 - 500,00 € au CLUB VOSGIEN pour la création d'un site internet dédié au Tour de la Vallée,
 - 260,00 € à l'Association COUP DE PATTE pour la stérilisation des chats errants.

POINT 5: RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE
SKIABLE ALPIN ET DE FOND DU MARKSTEIN - DÉLIB. 2015-40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉFINIT** comme suit le barème des prestations pour la saison 2015-2016 et pour toute la durée de l'exploitation :
 - Soins sur le front de neige 38 €



Le Conseil Municipal

- Soins et évacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski 200 €
- Evacuation hors-pistes sécurisées 360 €

✓ **MAINTIENT** les frais de recherche supérieurs à une heure ou autres frais tels que fixés dans la délibération du 14 janvier 2010.

POINT 6 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2016-2019 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION - DÉLIB. 2015-41

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire,

✓ **DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Assureur: **CNP Assurances / SOFCAP**

Durée du contrat: 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat: capitalisation

Préavis: adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

➤ Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **4,46 %**.

➤ Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,00 %**.

✓ **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

POINT 7 : AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET MULTISPORTS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ - DÉLIB. 2015-42

Le Conseil municipal, dans le cadre des délégations consenties au Maire,

✓ **PREND ACTE** de l'attribution du marché d'aménagement d'une zone de loisirs et multisports à l'entreprise **PONTIGGIA conforme dans l'estimation - 204 147,82 € HT.**

POINT 8 : APPROBATION DU RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2014 - DÉLIB. 2015-43

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** le rapport Prix et qualité du service public d'élimination des déchets émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2014.

POINT 9 : DÉLIB. 2015-44 : APPROBATION DES RAPPORTS EAU - ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,
✓ **APPROUVE** les rapports annuels eau et assainissement émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2014.

POINT 10 : FÊTES DE FIN D'ANNEE - DÉLIB. 2015-45

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** les dépenses liées aux manifestations et cérémonies suivantes :

1. Bons d'achat de Noël du personnel communal
2. Saint-Nicolas et Noël des Écoles
3. Cérémonie des Vœux.

POINT 10 : DIVERS & COMMUNICATIONS - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE BAIL À FERME AVEC L'EARL DU BOSKOPF - DÉLIB. 2015-46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** dans le cadre de l'avenant n° 1 au contrat de bail à ferme entre la Ville de Saint-Amarin et l'EARL DU BOSKOPF représentée par M. KORNACKER, l'ajout de ce terrain, partie de la parcelle 46, section 26-1, d'une superficie de 2 ha 21 a et 37 ca, située entre le fossé dit Vordermerbaechelrunz, le fossé Hintermerbaechelrunz, le Merbaechleweg et la propriété de la ferme du Mehrbaechel.

✓ **ACCEPTE**

1. que les conditions d'application de cet avenant soient conformes au bail souscrit le 31 mai 2012,
2. que le fermage annuel consenti et accepté soit aux mêmes conditions et suive la même courbe d'évolution que le bail initial indexé sur l'indice départemental des fermages.



© Fotolia



La vie dans notre cité

Travaux

De nombreux travaux ont été entrepris pour entretenir et embellir notre cité :



Débroussaillage chemin rural



Travaux friche rue du Puits



Remplacements bancs école maternelle



Remplacement passerelle école maternelle



Remise en état muret et couvertines, fontaine du CAP



Début travaux zone de loisirs



Mise en place alarme incendie à l'église



La vie dans notre cité

Maisons fleuries



Début août, la commission animée par Michèle JOUHANNET a parcouru les rues de Saint-Amarin pour apprécier le fleurissement des maisons, immeubles, locaux commerciaux. À chaque halte, les membres ont noté leurs appréciations. Au terme de la visite, la commission s'est réunie pour consolider les notes de chaque membre et valider le classement. Les récipiendaires ont reçu leur prix lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Bargkilwa ski club

Comme tous les ans, le ski club Edelweiss organise sa bargkilwa au chalet du club. Cette édition fut une nouvelle fois une très belle réussite. Un grand bravo à tous les membres qui assurent l'organisation et l'intendance de grande et belle fête montagnarde.



Échanges scolaires Saint-Amarin / Sottrum

Mardi 13 octobre 2015, les collégiens de Saint-Amarin et ceux de Sottrum, une ville du Nord de l'Allemagne près de Brême, ont été reçus à la Mairie. Des cours communs et des visites étaient au programme de ces jeunes de 13 et 14 ans au cours de leur séjour d'une dizaine de jours dans notre ville. Le Maire, Charles Wehrlen, a mis en avant les vertus de tels échanges qui existent depuis 8 ans et qui participent véritablement à la construction de notre avenir !





La vie dans notre cité

Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année, la commémoration du 11 novembre a rassemblé beaucoup de monde dont de nombreux jeunes. La chorale de l'école élémentaire, sous la direction de M. Simon, a enrichi la cérémonie par l'interprétation de chants patriotiques. La Musique Municipale, la Clique des sapeurs pompiers et la chorale «Echo de la vallée» ont également participé à la commémoration.



Vœux de la municipalité

Traditionnellement, notre maire Charles Wehrle adresse ses vœux aux forces vives de la cité. Après les discours officiels, le public, nombreux dans la salle du CAP, a visionné un film retraçant les grands faits marquants de l'année écoulée. En 2015, ils furent nombreux à ponctuer l'année!

Après la diffusion du film, les personnes qui ont contribué activement à la vie de la cité ont été honorées par le Conseil Municipal. À travers ces marques de sympathie, ce sont nos associations qui sont honorées pour le travail accompli par leurs membres.





La vie dans notre cité

QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

Nos amis à quatre pattes

Posséder un **chien** est un vrai plaisir et peut procurer un sentiment de sécurité. Mais il faut être conscient que cela nécessite aussi des obligations et des contraintes. Ainsi, chaque propriétaire est tenu de prendre les dispositions afin que le chien :

- ne divague pas (il doit être tenu en laisse hors de la propriété),
- n'incomode pas le voisinage par ses aboiements (cela peut être verbalisé),
- ne fasse pas ses crottes devant les entrées de propriété et les espaces verts.



© Fotolia

En ce qui concerne les **chats**, toute prolifération de ces animaux est à signaler en mairie qui prendra les dispositions nécessaires. Il est fortement conseillé de ne pas nourrir les chats sauvages.



© Fotolia

Stop au bruit

Suivant l'arrêté municipal du 2 juin 1998, l'usage des appareils à forte intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres matériels motorisés de jardinage et d'entretien est interdit :

- les dimanches et jours fériés.

Les engins les plus bruyants ne peuvent fonctionner qu'entre 8 h et 19 h.

Pensez à la quiétude de vos voisins, certains n'ont pas le même rythme de vie et de sommeil que vous !



N'enfumez pas vos voisins

Afin de veiller à la quiétude de vos voisins :

- utiliser exclusivement la plateforme verte de la carrière entre le 1^{er} mars et le 15 novembre,
- le mercredi matin de 10 h à 12 h,
- le samedi matin de 9 h à 12 h.

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1994 réglemente le brûlis des végétaux fauchés ou coupés.

© Fotolia

Noël à Saint-Amarin

Délicatement habillées par les bénévoles de la ville, les rues et fontaines de Saint-Amarin ont revêtu leur tenue d'apparat pour fêter Noël. Les techniciens de la ville ont effectué la mise en lumière de ces belles décorations.



De nombreux événements tout au long du mois de décembre ont annoncé Noël :

Tout d'abord, ce fut nos aînés qui ont participé à la journée qui leur était dédiée. Ils furent nombreux à applaudir nos joyeux musiciens qui, par leur gentillesse, ont mis une superbe ambiance au CAP.



La Musique Municipale et la Chorale se sont une nouvelle fois associées pour nous offrir un très beau concert de l'avant.



Le Musée Serret et Le Souvenir français se sont également associés pour évoquer une page de notre histoire récente en organisant un magnifique défilé de chiens de traîneaux escortés par des militaires et anciens combattants en uniformes d'époque. Cette manifestation permit d'honorer des membres actifs du Souvenir Français.



Pour ponctuer cet événement, notre église a accueilli un concert de cor des Alpes.



Nous avons vécu un très beau Noël à Saint-Amarin grâce à la collaboration entre les associations, les services techniques, les bénévoles, l'office de tourisme et bien sûr la municipalité !

Le marché de Noël a repris ses quartiers sur la place de la mairie superbement illuminée et au CAP. Le public, nombreux, a apprécié l'ambiance autour du brazzero et du vin chaud.

Ouvert' Thur a fait rêver petits et grands tout au long du circuit des contes, tout comme Le lâcher de lanternes magiques proposé par les commerçants.



La vie culturelle

La culture vit à Saint-Amarin !

Après un très beau 1^{er} semestre, l'année 2015 nous a offert un 2^e semestre riche en émotions avec des événements culturels mêlant musique, chant, humour, peinture, sculpture, cinéma, conférences... Nos associations ont, une nouvelle fois, proposé aux quelques 8000 spectateurs des spectacles et événements de haute tenue.



Le premier dimanche de septembre s'est déroulé la **fête du COQ**. Organisée conjointement par le Ski Club Edelweiss, le SRSA, l'amicale des pompiers et l'association CAPSA, cette nouvelle édition a associé le salon Thur Passion à l'événement. Un nombreux public a visité la braderie, le salon Thur Passion, l'exposition avicole des aviculteurs mooschois. Les visiteurs ont également assisté aux démonstrations de nos majorettes et danseurs du TASA, au concert apéritif de la Musique municipale.



Grande nouveauté au CAP avec le concert de **Floyd Obsession** qui nous a fait revivre la Pop Music de Pink Floyd. Plus de 500 spectateurs ont assisté au concert. Très beau succès avec un public conquis !



Organisée par Maurice HEIDMANN et l'association CAPSA, la 8^e édition, du **festival « Jazz Amarinois »** a tenu toutes les promesses avec 3 soirées endiablées. Musiciens, chanteurs ont enthousiasmé le public du CAP. Plus de 1400 personnes ont assisté aux 3 concerts !



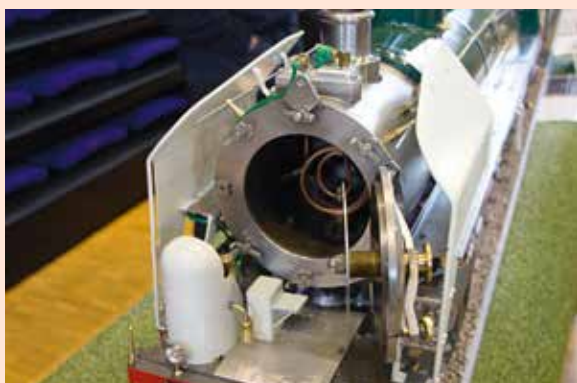
La vie culturelle



L'humour a fait son entrée au CAP avec le spectacle de **J.M. ARRUS** et son compère **J.P. PIERRE**, conviés par l'association CAPSA. Les 530 spectateurs ont ri tout au long d'une soirée désopilante où les sketches se sont enchaînés sans temps mort. Le public se souvient encore de IDA et BERRY !



Pour sa 11^e édition, **le salon « Salon Amarin »** a accueilli plus de 600 visiteurs qui ont eu tout le loisir d'admirer les œuvres de nos 3 invités d'honneur mais également le travail de 80 exposants exprimant tous les courants de la peinture et de la sculpture. La créativité, la sensibilité des artistes associées à leurs techniques ont fait du **CAP** un bel écrin où plus de 500 œuvres étaient présentées aux amateurs ! Cette édition a également été l'occasion pour la commune d'exposer les 10 prix d'honneur récompensés lors des éditions précédentes.



Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, **la bourse aux modèles réduits** a connu un très beau succès pour sa 3^e édition. Les visiteurs pouvaient admirer le travail de précision réalisé par les modélistes pour reproduire les maquettes de camions, bateaux, voitures, trains, avions...

D'autres manifestations ont également contribué à l'essor culturel de notre vallée :

- Les conférences de TET,
- Le festival du film engagé,
- La diffusion du film sur l'affaire Schlumpf par TET,
- Le concert des chorales réunies.

Cansimag

Cela fera 25 ans à l'automne 2016 que la société **CANSIMAG** est installée dans la zone industrielle de Saint-Amarin. Petite société qui n'occupait alors qu'une dizaine d'employés en horaires de journée sur une ligne de production.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé, avec un effectif de 68 salariés œuvrant sur 2 lignes de production 6 jours sur 7, CANSIMAG produit 4 700 tonnes de biscuits ce qui représente environ 35 millions de paquets.



Filiale du groupe CORNU basé en Suisse, CANSIMAG a depuis 2010 son propre magasin de vente. Ce dernier est ouvert au public du lundi au vendredi en continu de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h.

Depuis son ouverture, le magasin a vu sa fréquentation en constante progression. Les clients de la vallée mais aussi d'horizons plus lointains viennent au magasin pour s'approvisionner en produits fabriqués sur place mais achètent également les autres produits du groupe.

Actuellement, les groupes de visiteurs sont accueillis au magasin de fabrication pour une collation et dégustation de produits et visionnage d'un film sur les entreprises du groupe CORNU.

Un projet ambitieux de visite de la fabrication est en réflexion et devrait voir le jour en 2016. Cela permettra d'accueillir le public au sein de l'entreprise via une passerelle de visite au-dessus des lignes de production.



Prochainement



Salon de l'Oiseau et de la Nature

**LE CAP, samedi 6 février 14 h à 18 h,
dimanche 7 février 10 h à 12 h et 14 h à 17 h.
Entrée libre, restauration sur place le dimanche.**



Cavalcade

**SAINT-AMARIN, dimanche 13 mars 2016.
Morgenstreich dès 6h.
Défilé à 14 h 30.
Animation au CAP avec les groupes de musique, entrée 2€.**

Organisée par l'association CAPSA, les amis carnavaliers et avec le concours de la mairie, Saint-Amarin renoue avec la tradition carnavalesque. Vous pouvez assister comme spectateur mais vous pouvez aussi participer au défilé avec ou sans char. Un seul mot d'ordre, la bonne humeur ! Alors à vos déguisements, nous vous attendons !

Chasse aux œufs, samedi 19 mars 15 h



Le Conseil Municipal des Enfants, en partenariat avec l'association Ouver'Thur, organise la seconde édition de la chasse aux œufs, **samedi 19 mars 2016 à 15 h**. La manifestation sera gratuite, de nombreux œufs seront cachés et tous les enfants seront récompensés. Venez nombreux et partagez avec nous ces moments d'amusement !

Prochainement

Gala Volksmusik

Dans quelques jours, la Volksmusik revient au CAP avec un programme inédit. Les nombreux artistes présents vous raviront lors de cette soirée festive !

LE CAP, samedi 19 mars.
Séance à 20h, ouverture des portes 18h.
Entrée 39€ en pré-réservation à l'Office de Tourisme et en ligne.
42€ sur place jour du gala.



Bourse aux tableaux, expo peintres alsaciens



LE CAP 3 avril,
9h30 à 18h.
Entrée : 3€,
gratuit pour les
-12ans.

Pour cette 4^e édition, l'exposition sera consacrée au peintre Lothar Von Seebach (1853/1930), membre du groupe d'artistes connu sous le nom «Cercle saint Leonard». Cet artiste est un peintre, dessinateur, aquarelliste et graveur sur bois. Accompagnant l'exposition, les visiteurs pourront également voir, admirer et, pourquoi pas, acheter des œuvres qui les auront touchées dans le cadre de la bourse aux tableaux.

Amoureux de la peinture, Collectionneurs, Amateurs, une journée pour vous!

Auto, habitat & terroir

Rendez-vous à la 8^e édition de Auto, Habitat & Terroir organisé par les Enseignes de la Haute Thur. Sur la place et dans la salle, + de 50 exposants vous feront découvrir les nouveaux modèles autos des grandes marques, les nouveautés de l'artisanat de l'habitat.

Venez goûter les spécialités du terroir, vins, fromages, pains, charcuterie, pâtisserie.

La Ludo d'Émilie accueillera petits et grands dans son espace réservé.

Le dimanche, venez admirer l'expo de voitures historiques et sportives.



Le CAP et Place des Diables Bleus.
Samedi 16 et dimanche 17 avril
de 10h à 19h.
Entrée libre - Buvette,
restauration sur place.



Prochainement

Les Brèves

SAINT-AMARIN

Concert orchestre symphonique UHA

Le cœur et l'orchestre de l'Université de Haute Alsace vous proposent un concert intitulé « la nature dans tous ses états ». Plus de 100 choristes et musiciens, étudiants de l'UHA vous feront passer un très beau moment musical avec des pièces de compositeurs célèbres comme Beethoven, Verdi, Tchaïkouski... L'ensemble sera dirigé par Paul-Philippe MEYER.

Le CAP, vendredi 29 avril 20h30, ouverture des portes 19h30. Entrée : 6€, gratuit pour les -12 ans Placement libre.



Gala majorettes

Les Majorettes de Saint-Amarin vous invitent à leur Gala annuel. Nous vous attendons nombreux et dans la bonne humeur afin d'applaudir notre spectacle. Vente de gâteaux et tombolas.

Le CAP, samedi 21 mai, 20h30. Entrée libre.



Concert Musique Municipale

Le CAP, samedi 28 mai 20h30. Entrée libre - Plateau.



Jack et le Haricot magique
Le CAP, vendredi 3 et samedi 4 juin, 20h. Entrée libre, plateau.

© Fotofilia

Gala EMHT et Groupement des Musiques

Cette année, le traditionnel gala de l'EMHT sera enrichi par les membres du groupement des musiques de la vallée mais aussi avec les élèves des écoles primaires pour un spectacle musical original. Plus de 400 intervenants seront impliqués dans ce beau projet associant les talents de toute notre vallée!



Prochainement

Gala de danse

**Le CAP, Vendredi 24 juin,
20 h 30.
Entrée : 6€, 3€ pour
les enfants de 6 à 12 ans,
gratuit pour les -6 ans.
Buvette - Pâtisserie.**



Les classes de danse et de Zumba de l'association CAPSA vous convient à son gala de clôture avec plus de 100 intervenants ayant suivi les cours tout au long de l'année.

Cédric Leon Photographie

Fête de la tarte flambée

3^e édition organisée par la Musique Municipale. Pour la circonstance, les fours seront allumés dans la matinée ! Dès midi, les tartes flambées vous attendront. Ambiance musicale, manèges et autres attractions animeront cette journée qui se terminera par une soirée dansante.



Place et salle du CAP, 2 juillet.



Prochainement

Le Musée Serret en 2016



Le musée Serret rouvrira ses portes à partir du 1^{er} mars. Vous serez accueillis tous les jours sauf le mardi de 14 h à 18 h.

Cette année, les Amis du musée Serret proposeront une exposition temporaire sur le thème « Mines-Minéraux-Monnaie ».



Dans les deux salles réservées à cet effet, le Musée Serret déclinera toute l'histoire des mines de la vallée depuis leur ouverture jusqu'à la fabrication des monnaies, avec une exposition des minéraux découverts dans les galeries.

L'exposition sera présentée du 1^{er} mars au 15 novembre aux heures d'ouverture du musée.

Le Musée Serret poursuivra également la commémoration de la première guerre mondiale. Une rétrospective comparative de la vie des soldats français et allemands sera présentée en collaboration avec l'ONAC du Haut Rhin.

Pour la période de Noël, le Musée Serret présentera une exposition consacrée aux contes.

Durant tout l'aveut, petits et grands pourront assister à la récitation de ces beaux contes dit par un membre de l'association installé au milieu de décors enchanteurs



Les Brèves

SAINT-AMARIN



Informations Générales

Le centre d'information et d'orientation de Thann

Lieu de ressource pour s'informer sur les formations et les métiers:

6 rue des Pèlerins - 68800 THANN - Tél. 03 89 37 01 33.

Le centre d'Information et d'Orientation est un service public de l'Éducation nationale. Les Conseillers d'Orientation Psychologues du CIO accueillent

gratuitement un public scolaire et non scolaire (parents, adultes, salariés ou demandeurs d'emploi, jeunes non scolarisés,...) pour des entretiens personnalisés.

Les services proposés:

- Information sur les études, les filières de formation, les métiers, le monde professionnel.
- Aide et conseils pour l'élaboration de projets scolaires et professionnels.

Les Conseillers d'Orientation Psychologues sont également présents dans les établissements scolaires du district de Thann.

Pour plus d'informations:

www.ac-strasbourg.fr/publics/orientation-insertion/services-orientation/thann/



© Fotolia

Les Brèves

SAINT-AMARIN



Don du sang

Le prochain don du sang aura lieu le mercredi 2 mars 2016 de 16h30 à 19h30 au CAP. Venez nombreux effectuer un acte de solidarité rare et précieux. *Nous comptons sur vous!*

© Fotolia



Informations Générales

Saint-Amarin recyclage

Collecte des encombrants non métalliques

5 février,
8 avril,
3 juin,
9 septembre,
4 novembre.

D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Au parc de Wesserling Rue des Fabriques

de 8 h 30 à 11 h 30
samedi 19 mars,
samedi 4 juin,
samedi 17 septembre,
samedi 5 novembre.

Les D3E sont les équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Ordures Ménagères Hebdomadaires

Tous les jeudis (sortir la veille au soir)
Sauf : jeudi 5 mai (ramassage reporté au samedi 6 mai),
Le jeudi 14 juillet (ramassage reporté au vendredi 15 juillet).

Collecte des encombrants métalliques

4 mars,
7 octobre.

DMS

(Déchets Ménagers Spéciaux)

samedi 2 avril,
samedi 8 octobre.

Les DMS sont des produits issus du jardinage, du bricolage, de l'entretien de la maison (peintures, solvants, produits phytosanitaires, thermomètres à mercure non cassés,...).

Plate-Forme déchets verts (carrière à Saint-Amarin)

Ouverture entre le 1^{er} mars et le 15 novembre (sauf jours fériés)

- Le mercredi de 10 h à 11 h 45,
- Le samedi de 9 h à 11 h 45.





Stat Civil 2015

Les Brèves

SAINT-AMARIN

Naissances

- Maggy**
le 8 juillet
D'Yves KLINGELSCHMIDT et de Carole MORI
- Connor & Ethan**
le 21 août
De Xavier HUEBER et de Johanna KLEIN
- Ali**
le 15 septembre
De Mehmet POLAT et de Birsen GUNER
- Jeanne**
le 12 octobre
D'Alexandre MURA et de Virginie ANSELM
- Elsa**
le 29 octobre
De Julien ALBRECHT et de Florence BAEUMLIN
- Loris**
le 8 novembre
De Jérémy GROSJEAN et de Laura SIMON
- Youssef-Essedik**
le 20 novembre
De Refka OUESLATI
- Sarah**
le 28 novembre
De Julien LUTTRINGER et d'Emilie ROYER
- Rifet**
le 1^{er} décembre
De Hakija TURSUNOVIC et d'Izeta OSMANOVIC
- Nathan**
le 19 décembre
De Georges AÏSEN et d'Alexandra ROBERT
- Eva**
le 27 décembre
De Ludovic HERRGOTT et de Sandra LOCATELLI



Mariages

- Le 22 août**
Olivier DI LENARDO et Catherine ARNOLD
- Le 21 novembre**
Thomas SCHAD et Vanessa DIDIER
- Le 30 décembre**
René FISCHER et Liliane ERNST



Décès

- Le 23 juillet**
Charles VOGELSPERGER, 71 ans
- Le 10 août**
Marie-Antoinette LERCH née HILDENBRAND, 78 ans
- Le 11 août**
Marie Rosalie KLEIN née FISCHER, 93 ans
- Le 16 août**
Alice JACOB, 81 ans
- Le 11 août**
Albin FICHTER, 90 ans
- Le 23 août**
Jean-Marie MURER, 76 ans
- Le 4 septembre**
Jean-Louis BOBENRIETH, 61 ans
- Le 10 septembre**
Marie-Thérèse FICHTER née STEINER, 89 ans
- Le 28 septembre**
Émilienne MARTIN née GRUNENWALD, 78 ans
- Le 22 novembre**
Paul HATTERER, 74 ans
- Le 2 décembre**
Éric KRUPPER, 88 ans
- Le 9 décembre**
Marie-Jeanne HALM née LETELLIER, 88 ans



Calendrier des Manifestations 2016

Février

Samedi 6 : Exposition Photo LPO, Complexe culturel « Le CAP »
Elsasser Theater, Cercle catholique

Dimanche 7 : Exposition Photo LPO, Complexe culturel « Le CAP »
Elsasser Theater, Cercle catholique

Vendredi 12 : Elsasser Theater, Cercle catholique

Samedi 13 : Elsasser Theater, Cercle catholique

Samedi 20 : Elsasser Theater, Cercle Catholique

Dimanche 21 : Elsasser Theater, Cercle catholique

Lundi 22 : Grand Prix International du Markstein

Mardi 23 : Grand Prix International du Markstein

Samedi 27 : Salon du bien-être, Complexe culturel « Le CAP »
Elsasser Theater, Cercle catholique
CCFD, repas solidaire, Maison du Bailli

Mars

Encaissement des Membres Bienfaiteurs des Majorettes

Mardi 1^{er} : Ouverture Musée Serret
Film de la fédération de pêche, Complexe culturel « Le CAP »

Mercredi 2 : Don du sang, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 5 : Spectacle « Scout de Thann », Complexe culturel « Le CAP »

Dimanche 13 : Morgastrach dès 6 h du matin, Cavalcade carnavalesque de 14 h 30
Firmenweiher, ouverture de la pêche et chalet, puis tous les dimanches et jours fériés

Samedi 19 : Gala Volksmusik, Complexe culturel « Le CAP »

Vendredi 25 : Carnavaliers, Carpes frites, Maison du Bailli
Vente de truites, Par les Amis du Firmenweiher

Avril

Encaissement des Membres Bienfaiteurs de La Chorale « Écho de la vallée »

Dimanche 3 : Bourse aux tableaux
Expo peintres alsaciens, Complexe culturel « Le CAP »

Vendredi 8 : Film TET, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 16 : Auto, Habitat & Terroir, 8^e édition, Complexe culturel « Le CAP »
Exposition aquarelles, Maison du Bailli

Dimanche 17 : Auto, Habitat & Terroir, 8^e édition, Complexe culturel « Le CAP »
Exposition aquarelles, Maison du Bailli

Vendredi 22 : Auto, Habitat & Terroir, 8^e édition, Complexe culturel « Le CAP »

Dimanche 24 : Repas malgache AMIEL, Maison du Bailli

Vendredi 29 : Concert symphonique UHA, Complexe culturel « Le CAP »

Mai

Encaissement des Membres Bienfaiteurs de La Musique Municipale

Dimanche 1^{er} : Aubade de la clique des SP et de La Musique Municipale dans les rues

Dimanche 8 : Commémoration Fête de la victoire, Monument aux morts de l'église

Samedi 21 : Gala Majorettes, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 28 : Concert Musique Municipale, Complexe culturel « Le CAP »

Juin

Quête des pupilles pompiers du 13 au 19 juin

Vendredi 3 : Gala EMHT et groupement musiques, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 4 : Gala EMHT et groupement musiques, Complexe culturel « Le CAP »

Vendredi 10 : Spectacle école maternelle, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 18 : Tour de la vallée

Dimanche 19 : Tour de la vallée

Mardi 21 : Fête de la musique

Vendredi 24 : Gala de danse, Complexe culturel « Le CAP »

Samedi 25 : Feu de la saint Jean
Concours de tir des ORSOR, Stand de tir

Dimanche 26 : Concours de tir des ORSOR, Stand de tir



© Fotolia

Calendrier des Manifestations 2016

Juillet

- Samedi 2 :** Fête de la tarte flambée
Stammtisch du CAP et place des Diables Bleus
- Mercredi 13 :** Bal des pompiers,
Parking de la caserne
- Mercredi 20 :** Don du sang,
Complexe culturel « Le CAP »
- Dimanche 31 :** Fête du miel,
Ruche école Mitzach
Concours Agility,
Terrain du Hirschenbach

Août

- Dimanche 7 :** concours Agility du club canin,
Hirschenbach
- Dimanche 28 :** Bargkitwa du Ski Club Edelweiss,
Chalet Edelweiss

Septembre

- Encasement de Membres Bienfaiteurs des SRSA**
- Samedi 3 :** Fête foraine,
Place des Diables Bleus
Salon Thur Passion
Complexe culturel « Le CAP »
- Dimanche 4 :** Fête foraine,
Place des Diables Bleus
Fête du COQ,
Complexe culturel « Le CAP »
Braderie
Salon Thur Passion,
Complexe culturel « Le CAP »
- Samedi 10 :** Fête foraine,
Place des Diables Bleus
Bourse aux jouets,
Complexe culturel « Le CAP »
- Dimanche 11 :** Fête foraine,
Place des Diables Bleus
Bourse aux jouets,
Complexe culturel « Le CAP »
- Samedi 17 :** Concert Rock Tribute,
Complexe culturel « Le CAP »

Octobre

- Dimanche 2 :** Concours de pêche,
Etang du Firmenweiher
- Samedi 15 :** Soirée alsacienne du TASA,
Cercle catholique
- Samedi 22 :** Exposition modèles réduits,
Complexe culturel « Le CAP »
Soirée alsacienne du TASA,
Cercle catholique
- Dimanche 23 :** Exposition modèles réduits,
Complexe culturel « Le CAP »
Matinée alsacienne,
Cercle catholique

Octobre

- Vendredi 28 :** Jazz Amarinois, 8^e édition,
Complexe culturel « Le CAP »
- Samedi 29 :** Jazz Amarinois, 8^e édition,
Complexe culturel « Le CAP »
- Dimanche 30 :** Jazz Amarinois, 8^e édition,
Complexe culturel « Le CAP »
Firmenweiher,
fermeture de la pêche et du chalet

Novembre

- Quête calendrier des Sapeurs-Pompiers du 21 au 27 novembre**
- Encasement des Membres bienfaiteurs du Souvenir Français**
- Mardi 8 :** Don du sang,
Complexe culturel « Le CAP »
- Vendredi 11 :** Fête patronale,
Eglise
Cérémonie commémoration armistice,
Défilé, dépôts de gerbe aux monuments aux morts,
Cimetière militaire et église
- Dimanche 13 :** Concert Tempo Kids,
Complexe culturel « Le CAP »
- Samedi 19 :** Salon Amarin, 12^e édition,
Complexe culturel « Le CAP »
Carnavauliers, Soirée Moules frites,
Maison du Bailli
- Dimanche 20 :** Salon Amarin, 12^e édition,
Complexe culturel « Le CAP »
- Vendredi 25 :** Spectacle J.M. ARRUS & J.P. PIERRE,
Complexe culturel « Le CAP »
- Du 20 au 27 :** Festival du film engagé,
Complexe culturel « Le CAP »

Décembre

- Du 1^{er} au 24 :** Animation de Noël par les E.H.T.,
Commerces
- Samedi 3 :** Concert de l'Avent,
Église
- Dimanche 4 :** Fête des Aînés,
Complexe Culturel « Le CAP »
- Jedi 8 :** Procession vers la grotte de la Vierge,
Hirschenbach
- Vendredi 16 :** Marché de Noël,
Mairie et Complexe Culturel « Le CAP »
- Samedi 17 :** Marché de Noël,
Mairie et Complexe Culturel « Le CAP »
- Dimanche 18 :** Marché de Noël,
Mairie et Complexe Culturel « Le CAP »



© Fotolia

PERMANENCES À LA MAIRIE

Charles WEHRLÉN, Maire : tous les jours, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Cyrille AST, Maire-Adjoint : sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Jean SAUZE, Maire-Adjoint : sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Marie-Christine LOCATELLI, Maire-Adjointe : le lundi soir, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Michèle JOUHANNET, Maire-Adjointe : tous les jours, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie : 55 rue Charles de Gaulle - 68550 Saint-Amarin
TÉL. 03 89 82 62 05 - Fax : 03 89 82 71 22

Courriel : mairie@ville-saint-amarin.fr

Site Internet : <http://www.ville-saint-amarin.fr>

Heures d'ouverture des bureaux :
tous les jours sauf samedi : de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



Par respect pour
l'environnement, ce document
est imprimé sur du papier
sans chlore et avec des encres
à bases végétales